

CHOISISSEZ VOS MARCHÉS CIBLES

*Appréciation de l'accessibilité
réglementaire et physique du marché cible*

L'étude d'un marché étranger comporte nécessairement l'évaluation de son potentiel, l'appréciation de la concurrence et l'étude des conditions de commercialisation et de distribution des produits. Elle reprend donc les mêmes thèmes que si elle avait pour objet le cadre national. En revanche, la dimension internationale lui ajoute une particularité au travers de l'étude de l'accessibilité du pays ciblé qui consiste à identifier et analyser les contraintes susceptibles d'entraver et de rendre coûteuse la pénétration du marché. Ces contraintes sont de nature, d'une part réglementaire et concernent la protection du marché, et d'autre part logistique et relèvent des conditions et modalités d'accès physique.

L'ACCESSIBILITÉ RÉGLEMENTAIRE

Les négociations menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) tendent à faciliter les échanges internationaux en incitant les états à réduire toutes les entraves édictées pour limiter l'implantation des concurrents étrangers. En dépit de cette volonté sans cesse réaffirmée, des **obstacles** persistent sous trois formes principales :

- les obstacles tarifaires,
- les restrictions quantitatives,
- les obstacles non tarifaires.

LES OBSTACLES TARIFAIRES

Lors de leur importation par votre clientèle étrangère, vos produits vont subir, éventuellement, des impositions douanières qui peuvent être multiples : taxes statistiques, taxes par conteneur, droits anti-dumping... et bien sûr les **droits de douane**.

Les droits de douane et autres impositions de même nature renchérissent le prix de vos produits et affectent donc leur **compétitivité-prix** par rapport aux produits nationaux : ils

Les droits de douane peuvent être évalués de 2 façons :

- par application d'un taux sur la valeur en douane pour les droits de douane ad valorem ;
- en fonction des caractéristiques du produit indépendamment de sa valeur pour les droits de douane spécifiques.

▲ Par exemple, les portes importées aux USA subissent un taux ad valorem de 4,8 % de la valeur FOB tandis que le bois de charpente est imposé à 1,7 USD/m³. ▲

favorisent ainsi, et c'est l'objectif visé, les fournisseurs locaux. À cet égard, il convient de distinguer leurs effets de ceux des taxes à la consommation de type TVA qui augmentent le prix de vente supporté par le consommateur final mais s'appliquent à tous les produits. De ce fait, elles ne créent pas de discriminations entre les producteurs qu'ils soient nationaux ou étrangers.

Conseil

Il importe de vous renseigner rapidement sur ces dispositions réglementaires relatives à vos produits dans la mesure où :

- elles peuvent constituer un handicap insurmontable au développement de vos exportations, quand bien même il existe des débouchés ;
- ou elles vous obligent à infléchir votre projet commercial et à modifier le positionnement choisi.

Le fait que le niveau des droits de douane baisse ne doit pas vous conduire à les négliger, pour trois **raisons majeures** :

- les moyennes masquent toujours des taux élevés pour certains produits dits **pics tarifaires** définis comme des droits supérieurs à 15 % ;
- les droits de douane restent un moyen de pression, de rétorsion par le biais de leur augmentation unilatérale ;
- ils sont parfois maintenus à un niveau élevé pour protéger l'industrie locale, en particulier dans les pays en voie de développement.

LES RESTRICTIONS QUANTITATIVES

Elles interviennent **directement** et par la **contrainte** sur les flux commerciaux sous 2 modalités : les prohibitions et les contingents. Bien que l'OMC enjoigne les États à leur préférer des barrières tarifaires, ces mesures restent tolérées et donc pratiquées par certains États et pour certains secteurs.

Les **prohibitions commerciales** interdisent des importations pour des raisons de moralité, santé publique, religion... auxquelles s'ajoutent les mesures d'embargo politique.

Les **contingents** consistent à limiter les importations, en volume ou en valeur. Le plus souvent, les quotas sont multilatéraux et s'appliquent à toutes les importations quel que soit le pays d'origine.

Le **contingent tarifaire module**, en fait, les barrières à l'entrée en prévoyant la pratique d'un taux de droit de douane nul ou réduit sur un certain volume d'importations et le retour au taux normal dès ce plafond atteint.

LES OBSTACLES NON TARIFAIRES

Au fur et à mesure que les droits de douane baissent, les **mesures discriminatoires** progressent et prennent leur relais dans le but d'éliminer les fournisseurs étrangers ou de renchérir le coût de leurs produits.

Les accords dans le cadre de l'OMC reconnaissent la légitimité des mesures destinées à garantir la protection de la santé ou la sécurité des personnes et animaux, la préservation des végétaux et de l'environnement. Ils condamnent toutes celles qui apparaissent non nécessaires et contribuent à instaurer une **protection déguisée** sans toutefois parvenir à éviter leur mise en œuvre.

L'**instabilité de l'environnement réglementaire** crée des situations difficilement gérables et coûteuses comme le changement fréquent des normes techniques ou des règlements sanitaires et phytosanitaires.

La sophistication des **tracasseries administratives** s'inscrit dans la même logique avec l'opacité et la lenteur du dédouanement, l'allongement des procédures d'homologation, le non-respect de la propriété intellectuelle...

Par ailleurs, les produits étrangers sont parfois contraints de suivre des circuits de distribution particulièrement longs, avec la multiplication des intermédiaires et une cascade de marges qui aboutissent à fortement surenchérir les prix de vente au consommateur final.

La liste ne saurait être exhaustive tant toute mesure *a priori* justifiée peut être détournée pour protéger le marché local.

Conseil

Pour collecter toutes les informations requises sur les mesures dont vos produits font l'objet :

- recherchez leur classement tarifaire, au moins les 6 premiers chiffres du Système Harmonisé ;
- renseignez-vous auprès de Business France ;
- consultez la base de données européenne, Market access database, à l'adresse : <http://madb.europa.eu>.

L'ACCESSIBILITÉ PHYSIQUE DU MARCHÉ

Elle recouvre les conditions de transport, de stockage et de commercialisation de vos produits.

L'ACHEMINEMENT

Cette dimension logistique a des répercussions sur le coût de revient de vos produits et aussi sur votre capacité à respecter les **attentes de vos clients** en termes de délais de livraison et de qualité des produits.

▲ Ces risques sont d'autant plus aigus qu'il s'agit de produits exigeants et complexes au niveau logistique, tels que les produits alimentaires requérant un strict respect de la chaîne du froid ou ceux qui présentent une fragilité mécanique importante. ▴

L'inventaire des solutions possibles, de leur fréquence et l'estimation de leur coût vous permettent d'envisager ou non un courant d'affaires et d'affiner, le cas échéant, votre plan marketing. Ces investigations concernent également la vérification du **niveau de sécurité** apportée à la protection et à la conservation de la marchandise pendant le transport.

Il convient aussi que vous preniez en compte les risques potentiels lors des manutentions et des ruptures de charges, ainsi que lors des stockages intermédiaires et à l'arrivée.

LA DIMENSION LOGISTIQUE DES CIRCUITS DE DISTRIBUTION

La longueur des circuits et donc le nombre d'intermédiaires mais surtout leur capacité de stockage induisent des contraintes spécifiques en multipliant les opérations logistiques nécessaires avec notamment :

- le dépotage du conteneur à l'arrivée,
- la gestion de nombreuses livraisons en petites quantités.

La qualité de l'appareil commercial et son degré d'équipement constituent également des facteurs à considérer car ils interfèrent sur la **perception de votre produit** et, au-delà, sur votre image de marque.

Business France vous accompagne

Avant d'aborder un nouveau marché il est important d'en connaître l'accessibilité physique et réglementaire.

- Avec la **hotline réglementaire Business France**, nos experts de la réglementation internationale sont à votre écoute, pour vous fournir une réponse validée et confidentielle sous 48 heures. Ils répondront aux questions que vous vous posez dans les domaines de la réglementation internationale et les procédures douanières. Pour plus d'informations : www.businessfrance.fr
- Véritables dossiers d'information réalisés par l'équipe réglementaire de Business France, **les synthèses réglementaires** vous permettent de cerner les conditions d'accès à un marché. Pour plus d'informations : www.businessfrance.fr
- Par ailleurs, **La Librairie du commerce international**, située dans les locaux de Business France ou accessible en ligne (www.businessfrance.fr) vous propose des ouvrages (classés par pays ou par thème) vous permettant de vous informer sur la réglementation, le droit, la fiscalité et les techniques de l'export.